



Six toitures équipées des premiers panneaux de nos Centrales Villageoises !

EDITO

Depuis 2018, la commune de Ceintrey a mis à la disposition des CVPS les toits de ses bâtiments publics. C'est l'école élémentaire qui a été retenue pour plusieurs raisons. D'une part pour la superficie de la toiture et son exposition et d'autre part pour le fait qu'il s'agisse d'une école. Il est important de sensibiliser les plus jeunes sur ces problématiques dues au réchauffement climatique. Le projet de pose de panneaux photovoltaïques permettra à l'équipe enseignante par exemple de comparer la production et la consommation de cet établissement en l'inscrivant nous l'espérons dans leur projet pédagogique.



Mireille Grillet,

Membre du conseil de gestion de la SCIC CVPS



SOMMAIRE

LES TRAVAUX SE POURSUIVENT.....	p 2
LE PROJET DE PARC AU SOL A XIROCOURT.....	p 3
LE POINT JURIDIQUE DE LIONEL.....	p 4
RETOUR SUR L'AG DE L'ASSOCIATION.....	p 4
BRÈVES.....	p 5

LES TRAVAUX SE POURSUIVENT

Commencés au mois de mai, les travaux se sont poursuivis par étapes en été et automne sur 6 toitures, dans 4 communes.

Elles sont équipées des panneaux photovoltaïques, onduleurs et coffrets ! Dans l'ordre des photos, voici les propriétaires et communes de ces toitures :

- Ognéville : chez Emilien Gleizes, chez Jean-Claude Gleizes et chez Elisabeth et Patrick Graeffly.
- Chaouilley : chez Daniel et Marie-Thérèse Pillot.
- Ormes-et-Ville : chez Guy et Martine Augis Chamourin (grande photo).
- Lemainville : sur un logement communal (chez M. Bouvier).

A noter, une maison à Ognéville a été raccordée et nous sommes dans l'attente du raccordement par Enedis pour les 5 autres. Un changement de réglementation sur la norme de branchement impose des travaux supplémentaires pour 4 toitures, mauvaises surprises, les frais sont à notre charge et retarde la fin des chantiers !

Prochaines étapes, le groupe scolaire de Ceintrey (cf. édito).



LE PROJET DE PARC AU SOL A XIROCOURT

Cinq membres du conseil de gestion des CVPS ont assisté mercredi 22 septembre 2021 à Tantonville à la présentation par EDF ENR du projet de parc au sol sur la commune de Xirocourt. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) lancé par le Pays Terres de Lorraine en 2019. Plusieurs projets sont à des stades plus ou moins avancés avec un développement assuré le groupement Enercoop Nord Est, Energie Partagée, SEM Sip EnR et Egrega à [Ecrouves](#) et par EDF ENR à Pierre-la-Treiche, Villey-Saint-Etienne et Xirocourt.

L'échange a été constructif et les membres du conseil de gestion ont pu avoir un aperçu de l'ensemble des étapes d'un projet de parc photovoltaïque au sol, bien différentes des projets en toitures que nous menons.

Les Centrales Villageoises du Pays du Saintois prennent bonne note de ce projet d'énergie renouvelable tout en constatant qu'un tel projet ne s'inscrit pas dans le cadre de la [charte des Centrales Villageoises](#). Le conseil de gestion réaffirme à ce propos, vouloir se consacrer à l'équipement les **toitures du territoire** avec un financement et une gouvernance partagée, citoyenne et locale : c'est là notre principal savoir-faire et compétence.

Si vous souhaitez faire équiper votre toiture par notre coopérative, n'hésitez pas à nous écrire à paysdusainois@centralesvillageoises.fr. Nous reviendrons vers vous pour étudier celle-ci et vous conseiller.

Pour approfondir le sujet, en savoir plus sur le développement des parcs solaires au sol et leurs enjeux environnementaux, des ressources existent comme :

A lire :

- Le site de référence pour le photovoltaïque en France fait le point en quatre articles dont : [Le parc photovoltaïque dans son environnement](#), les [principes d'implantation](#) au sol, etc.
- Un article dédié au sujet de la [consommation des terres agricoles](#) avec le site Décrypter l'énergie (site animé par l'association négaWatt).
- Le [positionnement](#) de France Nature Environnement PACA sur la question des parcs solaires.



Parc solaire de Carayac avec supports en chêne brut

A visionner :

- Un [webinaire](#) réalisé avec Terre de liens, Solagro et Energie Partagée intitulé : « Transition agricole, transition énergétique 1/3 : Les parcs photovoltaïques au sol consomment-ils des terres agricoles ? ».



Entretien du parc agri-solaire d'Ortaffa par des moutons ©Dronimages, R. Roig / Juwi EnR



LE POINT JURIDIQUE DE LIONEL

Qu'est-ce qu'une directive européenne ?

Une directive européenne est un acte juridique pris par le Conseil de l'UE avec le Parlement européen, qui lie les États membres destinataires quant à l'objectif à atteindre dans un délai fixé, tout en leur laissant le choix des moyens et la forme pour l'atteindre. Elles sont publiées au Journal officiel de l'Union européenne.

Une fois adoptée, les États membres doivent transposer la directive dans leur droit national en rédigeant ou en modifiant les textes du droit national et abrogeant ceux qui pourraient être en contradiction avec cet objectif.

La non-transposition d'une directive peut faire l'objet d'une procédure de manquement devant la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE). Les États membres ont le devoir d'informer la Commission sur les mesures prises pour l'application de la directive.

C'est en vertu de la transposition en droit français d'une directive sur la concurrence libre et non faussée, que l'article 13 du tout récent **arrêté tarifaire du 6 octobre 2021** stipule que : le producteur ne peut pas cumuler pour une même installation les primes et tarifs [...] avec un autre soutien public financier à la production d'électricité, provenant d'un régime d'aides local, régional, national ou de l'Union européenne."



RETOUR SUR L'AG DE L'ASSOCIATION

Vers une dissolution en 2022.

Présidée par Martine Augis Chamourin, l'assemblée générale ordinaire de l'Association CVPS, s'est tenue le 30 septembre 2021 en petit comité. Grâce aux pouvoirs transmis le quorum a été atteint, et la réunion a pu avoir lieu.

La mission essentielle de l'Association ayant abouti, à savoir la création de la SCIC, les activités ont été fort réduites et globalement consacrées à la communication par la présence à des manifestations et la finalisation des supports publicitaires dans le cadre de la convention signée avec Terres de Lorraine gestionnaire du Contrat Transition Écologique (CTE).

De nouvelles propositions d'adhérents vers des actions de formation et/ou de sensibilisation au développement des énergies renouvelables n'ont pas émergées : l'existence de l'Association sera maintenue dans l'attente du traitement de notre demande de subvention complémentaire du FEDER, escomptée (jusqu'au solde des subventions à percevoir) au premier trimestre 2022. Au moment de sa dissolution, il sera proposé à l'assemblée générale extraordinaire de transférer l'actif net et les engagements de l'Association à la SCIC, qui en assumera la responsabilité.

Le rapport financier a été présenté dans le détail par Lionel Vidale, Trésorier. Dans le contexte de semi-sommeil avec très peu de mouvements financiers, il a été décidé de prolonger d'un an la période d'adhésion couverte par la cotisation 2020/2021 : l'ensemble des adhérents à jour de leur cotisation 2020/2021 sont réputés adhérents de l'exercice 2021/2022 sans nouvel appel de cotisation. Le bureau a été reconduit (Martine Présidente, Lionel Trésorier, Philippe Secrétaire).

Le rapport moral et d'activité ainsi que le rapport financier ont été votés à l'unanimité.

LES BRÈVES

- **Arrêté tarifaire toitures photovoltaïques (dit S21)** : mauvaise nouvelle pour les collectifs citoyens qui ne pourront plus cumuler le tarif réglementé durant 20 ans et les subventions Climaxion. Beaucoup d'acteurs se mobilisent pour trouver des solutions qui permettent de continuer le développement de nouveaux projets comme le nôtre. En témoigne par exemple la tribune signée par de 300 élus territoriaux, acteurs économiques et représentants politiques dans [le Monde](#) pour dénoncer l'interdiction faite aux territoires de soutenir les projets citoyens d'énergie solaire. Un déni d'urgence climatique qui condamne ces précieuses dynamiques locales. Nous suivons attentivement ces actualités et vous tiendrons informés par notre page facebook, sur notre site internet ou dans le prochain « Azimut Saintois ».

Le Monde.fr

Cette tribune "Énergie solaire : l'État confisque-t-il les moyens d'agir aux territoires ?" est à retrouver sur le site du Monde.fr

Parmi les signataires

• Mélodie DE L'EPINE, Co-présidente d'Énergie Partagée ;	• Anne HIDALGO, Maire de Paris ;
• Yannick JADOT, député européen ;	• Jean JOUZEL, Climatologue et parrain de la coopérative Enercitif ;
• Johanna ROLLAND, Maire de Nantes, Présidente de Nantes Métropole, Présidente de France Urbaine ;	• Marie-Monique ROBIN, écrivaine et réalisatrice, marraine de la coopérative Plaine Énergie Citoyenne (93) ;
• Christianne FERRARI	• Jean ROTTNER

- Après les Centrales Villageoises de Vezouze en Piémont, c'est au tour de la **SAS Solyron** de terminer ses travaux : **Dix-huit toitures** sur un seul village, Ville-sur-Yron (54) ! Bravo à ce collectif qui a organisé une inauguration début novembre pour fêter cela.



- Lors des deuxièmes assises des énergies renouvelables citoyennes, Mme la Ministre a fait des annonces en faveur de notre mouvement, notamment la [mesure 9](#) qui vise à **diminuer les coûts de raccordement** électrique pour les petits projets. Mais pas de nouvelle pour l'arrêté tarifaire qui nous dérange tant !

- 7^{ème} [forum départemental des initiatives locales](#) : nous y étions pour témoigner samedi 27 novembre à Nancy !

- [Railcoop](#) : un projet à suivre ! L'ambition de Railcoop est de redonner du sens à la **mobilité ferroviaire en impliquant citoyens**, cheminots, entreprises et collectivités. Concrètement, Railcoop fera rouler des trains de voyageurs, trains de nuit, trains de fret, qui circuleront sur l'infrastructure existante. 9 615 sociétaires et l'inauguration du premier train Railcoop pour le Fret le 15 novembre. Objectif : faire circuler les premiers passagers en 2022 !



CONTACTS

Martine Augis Chamourin, Présidente de l'association : 06 75 85 95 78

Loïc Vautrin, Président de la SCIC : 06 45 68 33 86

Centrales Villageoises du Pays du Saintois, 23 Rue du Maréchal Lyautey, 54330 Ognéville

paysdusantois@centralesvillageoises.fr // notre [site internet](#) // notre [page facebook](#).

